



Ville de Castelnaudary



RECUPERATION D'UN VEHICULE MIS EN FOURRIERE

VOUS CONTASTEZ QUE VOTRE VEHICULE A ETE ENLEVE

Vous devez vous rendre à la Police Municipale pour obtenir une main levée sur présentation des papiers du véhicule. Pour obtenir la main levée, vous devez prouver que vous êtes le propriétaire du véhicule en présentant votre carte grise, permis de conduire et assurance. Vous devez ensuite vous rendre à la fourrière avec la main levée que vous présentez au gérant. Vous payez au gérant les frais de fourrière (hors amende) et repartez avec votre véhicule. **Les formalités pour récupérer votre véhicule dépendent de la date à laquelle vous vous présentez à la fourrière et de l'état de votre véhicule.**

RECUPERATION

Vous pouvez récupérer votre véhicule, après avoir acquitter les frais de fourrière au gérant (du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures).

L'amende de Police est à payer de manière indépendante, son non-paiement n'empêche pas de récupérer son véhicule

APRES 3 JOURS

Une notification de la mise en fourrière vous est envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

APRES 14 JOURS

Votre véhicule peut être détruit.

TARIFS FOURRIERE

Fourrière Véhicule Particulier : **127.64 € TTC** – Gardiennage Véhicule Particulier : **6.36 € TTC**

Fourrière Cyclomoteur : **45.70 € TTC** – Gardiennage Cyclomoteur : **3.00 € TTC**

Fourrière Poids-lourds : **274.40 € TTC** – Gardiennage Poids-lourds : **55.22 € TTC**

S.A.R.L S.E.E BONNEFON
DEPANNAGE 24h/24
CARROSSERIE - PEINTURE



112, rue Jean Bouissou
Z.I En Tourre III
11400 CASTELNAUDARY

Tél. 04 68 94 09 09
bonnefon5@orange.fr